



---

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET****Date : 07 novembre 2022****AMI N°001/2022/DGP/PER-DN/WAPP****PAYS :** BURKINA FASO.**SOCIETE :** SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (**SONABEL**).**SERVICES :** RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANT POUR LA MISSION D'AUDIT EXTERNE DES EXERCICES 2022, 2023, 2024 ET CLOTURE DU PROJET ELECTRIFICATION RURALE DE LA DORSALE NORD DU WAPP (INTERCONNEXION 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-BURKINA).**ACCORD DE FINANCEMENT :** DON N° D392-BF & Crédit N° 6339-BF  
**N° D'IDENTIFICATION DU PROJET :** P162933  
**AMI N°001/2022/DGP/PER-DN/WAPP**

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est relatif au volet électrification rurale au Burkina Faso du projet d'interconnexion 330 kV Nigéria-Niger-Bénin-Burkina, dit projet Dorsale Nord du WAPP (West African Power Pool).

Le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu un financement de la Banque Mondiale /Association Internationale pour le Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour couvrir les prestations liées à l'assistance de l'unité d'exécution du projet qui comprend l'audit externe du volet électrification rurale au Burkina Faso. Cette électrification couvre 179 localités rurales le long de la ligne de la Dorsale Nord.

Le service consiste en une assistance à l'unité d'exécution du projet de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) pour la formulation d'une opinion sur les états financiers fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationales des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants). En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à l'Unité d'Exécution du Projet, une lettre de confirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat.

La SONABEL, agences d'exécution, agissant au nom du Gouvernement du Burkina Faso, invite maintenant les Consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir ce service. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour rendre ce service (brochures, description des tâches similaires, expérience dans des domaines semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les Consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences.

Les considérations générales pour l'établissement de la liste restreinte sur la base des directives de la Banque mondiale sont :

- les qualifications des consultants à fournir le service demandé,
- la diversification des origines des consultants,
- pas plus de deux (2) consultants d'un même pays.

L'évaluation des qualifications des consultants pour le service demandé (la formulation d'une opinion sur les états financiers fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationales des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants) sera faite sur la base de leurs dossiers en tenant compte de :

- activité principale et ancienneté dans l'activité,
- capacité technique et organisationnelle du consultant,



- qualifications dans le domaine de la mission,
- expérience dans des conditions similaires,
- qualification et disponibilité des compétences appropriées au sein du personnel, et
- les références des clients.

L'appréciation pourra se faire par attribution de notes sur un total de 100 points avec une note éliminatoire de moins de 70 points, ou par des mentions Excellent, Bien, Assez bien et Médiocre.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Présentation générale (organigramme, domaine de compétence, effectifs, finances)	Expérience générale dans l'audit pour des Marchés analogues au cours des 10 dernières années.	Expérience dans la sous-région en tenant compte aussi de l'environnement sécuritaire	Disponibilité du personnel permanent, effectif et compétences nécessaires à l'exécution des prestations.
Existence d'un organigramme (2) Domaine de compétence (4) Etat des effectifs du personnel (2) Données financières générales (2)	Avoir 2 expériences d'audit dans le domaine électrique au cours des 10 dernières années.	Avoir 2 expériences d'audit dans le domaine électrique au cours des 10 dernières années dans un pays de la CEDEAO.	Existence des compétences (20) Effectif total du personnel (10) " ≤ 10 " = 0 ; " 10 à 20 " = 5 ; " 20 à 30 " = 10.
10 points (ou Excellent, Bien, Assez bien et Médiocre)	40 points (ou Excellent, Bien, Assez bien et Médiocre)	20 points (ou Excellent, Bien, Assez bien et Médiocre)	30 points (ou Excellent, Bien, Assez bien et Médiocre)

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 des « Règlement de Passation des Marchés » [Edition Juillet 2016, Révisée Novembre 2017 et Aout 2018], relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode basée sur le moindre coût (SMC).

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements à l'adresse ci-dessous, de 9 heures à 15 heures GMT :

Coordonnateur du Projet Electrification Rurale de la Dorsale Nord du WAPP au Burkina Faso  
Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)  
01 BP 54 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Tel: +226 25 34 65 65 / Email: joachim.ouedraogo@sonabel.bf

Les manifestations d'intérêt, en français, contenues dans des enveloppes scellées portant la mention

« MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISSION D'AUDIT EXTERNE DES EXERCICES 2022 A 2024 ET CLOTURE DU PROJET ELECTRIFICATION RURALE DE LA DORSALE NORD DU WAPP »

doivent être déposées au plus tard le **05 décembre 2022** à 09 h 00 GMT à l'adresse ci-dessous en personne :

Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)  
55, Avenue de la Nation  
01 BP 54 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
3ème étage  
Tél. : +226 25 30 61 00 / E-mail: courrier@sonabel.bf et joachim.ouedraogo@sonabel.bf

-----